

Engagement de la COP 30 pour la tenure forestière et foncière des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes : 2026–2030

Belém, Brésil | novembre 2025

Nous, les signataires de cet Engagement pour la tenure forestière et foncière, reconnaissons que les peuples autochtones, les communautés locales et les communautés afrodescendantes¹ sont les gardiens de beaucoup des écosystèmes les plus riches en biodiversité et les plus importants pour le climat dans le monde. Malgré le fait que leurs droits fonciers ne sont que rarement reconnus et protégés, ces communautés défendent ces terres grâce à leur savoir, leur responsabilité collective et leur leadership. Leur travail est crucial pour garantir un avenir juste, équitable et durable aux individus et à la planète.

Nous réaffirmons que les droits fonciers et les droits d'accès aux ressources des peuples autochtones sont inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et traités environnementaux.

Depuis l'Engagement de la COP 26 visant à améliorer les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que leur rôle de gardiens des forêts, nous avons été témoins de réformes juridiques importantes, d'évolutions de politiques nationales et de la mise en œuvre de fonds territoriaux et autochtones innovants, soutenant les efforts de protection des droits et de la nature. Nous reconnaissons également que des défis sérieux persistent, notamment le manque de sécurité foncière, la violence contre les défenseurs de l'environnement et des droits humains, le manque de financements, ainsi que des obstacles systémiques limitant l'accès équitable et la participation significative des femmes, des jeunes et des groupes historiquement exclus dans la prise de décisions.

Nous renouvelons donc nos engagements en faveur des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes, tout en les reconnaissant comme acteurs centraux de la lutte pour mettre fin à la perte de forêts et de biodiversité ainsi qu'à la dégradation des terres², pour inverser ces tendances, et pour promouvoir la résilience et l'adaptation climatique. Ensemble, nous nous engageons collectivement à mobiliser 1,8 milliard de dollars en financements³ de 2026 à 2030 pour soutenir des initiatives visant à :

- reconnaître, sécuriser, renforcer et pérenniser leurs droits fonciers et forestiers ;

¹ L'inclusion des communautés afrodescendantes reflète le financement historique des membres du FTFG [Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière, selon son acronyme en anglais] de ces communautés et n'implique aucune modification des obligations internationales en matière de droits de l'homme des signataires, et sans préjudice des conventions de Rio ni d'autres processus des Nations Unies. À cet égard, aucune partie de cet Engagement de la COP 30 ne peut être interprété comme diminuant ou supprimant les droits que les peuples autochtones détiennent actuellement ou pourraient acquérir à l'avenir.

² Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2023). Résultats du premier bilan mondial Projet de décision -/CMA.5 (FCCC/PA/CMA/2023/L.17). https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17F.pdf

³ Cela comprend 50 millions de dollars provenant de la subvention de *Yield Giving* pour la *Tenure Facility*, ainsi que les 135 millions de dollars que *Forests, People, Climate* (FPC, selon son acronyme en anglais), une initiative collaborative de plus de vingt bailleurs de fonds philanthropiques partageant les mêmes objectifs, s'est engagée à verser. Les bailleurs de fonds pour FPC qui ont publiquement approuvé cet Engagement de la COP 30 sont exclus du présent chiffre. Bien que la *Tenure Facility* et FPC ne soient pas des signataires officiels de l'Engagement de la COP 30, ils s'engagent à fournir des rapports au FTFG ; leurs financements dans le cadre de l'Engagement de la COP 30 figureront dans les rapports annuels du FTFG.

- promouvoir des stratégies de conservation, de restauration et de lutte contre le changement climatique, menées par les communautés ;
- renforcer les institutions locales, y compris celles représentant les femmes et les jeunes, et leur permettre de participer à d'autres initiatives sur le climat, la biodiversité et les droits ;
- soutenir les gouvernements dans les réformes politiques, la planification de l'utilisation des terres et le respect des conditions institutionnelles, financières et sociales nécessaires pour protéger et valoriser ce travail ;
- faciliter les mécanismes internationaux et nationaux favorisant leurs droits.

Nous continuerons à accroître la part de financement direct, à long terme et flexible, pour veiller à ce que les communautés disposent d'un pouvoir décisionnel réel et d'une influence sur la façon dont ces fonds sont utilisés. Nous nous engageons à travailler avec les organisations partenaires pour améliorer la conception et la mise en œuvre des initiatives financées conformément à l'Engagement de la COP 30, en respectant le droit des peuples autochtones à être consultés afin d'obtenir leur consentement libre, préalable et informé, tel qu'énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'Engagement de la COP 30 s'applique aux travaux réalisés dans les pays éligibles à l'aide publique au développement, dans les écosystèmes terrestres pertinents, comprenant notamment des forêts, des terres arides, des pâturages, des tourbières, des mangroves et des forêts littorales. Notre approche reconnaît l'interdépendance des écosystèmes, élément central des pratiques de gestion dans les territoires gérés par les communautés et les peuples autochtones. Nous estimons que ces efforts contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable et des trois conventions de Rio⁴.

Cet Engagement pour la tenure forestière et foncière complète et renforce les objectifs de l'engagement intergouvernemental sur la tenure foncière du *Forest and Climate Leaders Partnership* [Partenariat des leaders pour les forêts et le climat], permettant aux signataires d'aligner leurs engagements financiers avec la volonté politique de sécuriser les droits fonciers et de renforcer la gouvernance dans les secteurs forestiers et de l'utilisation des terres⁵. Il soutient également la création des conditions favorables permettant à la *Tropical Forest Forever Facility* [Initiative de conservation et d'expansion des forêts tropicales] de respecter sa promesse d'octroyer « minimum 20 % des paiements forestiers aux peuples autochtones et aux communautés locales ».

Cet Engagement pour la tenure forestière et foncière ne crée pas de mécanisme de financement centralisé, et chaque signataire reste responsable de ses propres subventions. Nous nous engageons à organiser des consultations publiques avec les détenteurs de droits et les parties prenantes tout au long de la période 2026–2030 de l'Engagement de la COP 30. Nous soutiendrons une action transparente et coordonnée avec le Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière, qui continuera de publier des rapports publics annuels.

⁴ En particulier l'Accord de Paris, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le Programme d'action de Riyad.

⁵ Nous prévoyons donc que notre Engagement de la COP 30 contribuera à la reconnaissance et à la gestion durable d'au moins 160 millions d'hectares de terres appartenant aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux communautés afrodescendantes d'ici 2030.

Malgré les menaces pesant sur leur vie et leurs droits territoriaux, les peuples autochtones, les communautés locales et les communautés afrodescendantes dirigent une grande partie des efforts mondiaux pour atténuer et s'adapter au changement climatique, ainsi que pour mettre fin à la perte de biodiversité et inverser cette tendance. Nous invitons tous les bailleurs de fonds et les organisations partenaires à nous rejoindre pour promouvoir un monde où les droits fonciers sont garantis, où les gardiens de la nature sont soutenus et où la justice climatique est assurée.

Approuvé par :

- République fédérale d'Allemagne
- Royaume de Norvège
- Royaume des Pays-Bas
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Arcus Foundation
- Comic Relief
- The David and Lucile Packard Foundation
- Ford Foundation
- Instituto Ibirapitanga
- Jacobs Futura Foundation
- LGT Venture Philanthropy
- Oak Foundation
- Prince Albert II of Monaco Foundation
- Robert Bosch Stiftung
- Rockefeller Brothers Fund
- The Rockefeller Foundation
- Serrapilheira Institute
- Skoll Foundation
- Wellspring Philanthropic Fund
- Fondation Australienne Anonyme

Protecting our Planet Challenge

- Arcadia
- Bezos Earth Fund
- Bloomberg Philanthropies
- Bobolink Foundation
- Gordon and Betty Moore Foundation
- International Conservation Fund of Canada (ICFC)
- Nia Tero
- Rainforest Trust
- Re:wild
- Rob Walton Foundation
- Wyss Foundation

Ocean Resilience & Climate Alliance (ORCA)

- Huit Donateurs Anonymes